

SEANCE DU 09 JUIN 2009

=====

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre;

CORNELIS A., DELFANNE F., BRANGERS J-M., WATTIEZ L., FLAMME S., Echevins;

WILLOCQ W., LECOMTE J-C., PATTE C., FOURDIN P., DESTREBECQ L., VANCAUWENBERGHE L.,
MACHTELINGS M., DRUMEL A., BUSCEMA P., LAINE-SAVINI A-M., CRICKX F., DELGUSTE B.,
PORTOGALLO J., VAN DE WALLE T., Conseillers

BILOUET V., Secrétaire communale

=====

SEANCE PUBLIQUE

=====

BOUES DE DRAGAGE ET DE CURAGE - EVOLUTION DU DOSSIER - INFORMATION

L'action en annulation a été plaidée le 4 décembre 2008. Le Conseil d'Etat a rejeté notre demande par son arrêt du 15 janvier 2009.

De même, l'action en cessation auprès du TPI a été rejetée par son arrêt du 6 mai 2009. En effet, la Région wallonne avait bien demandé la prolongation de la validité du permis.

Monsieur le Bourgmestre précise en séance qu'un courrier lui est parvenu du Ministre-Président Rudy Demotte l'informant que la mise en adjudication des travaux avait été annulée.

Toutefois, l'administration attend un courrier plus officiel de l'administration de la Région wallonne et le conseil du 1^{er} juillet discutera de l'opportunité ou pas d'aller en appel de la décision du tribunal de 1^{ère} instance.

=====

Madame Machtelings Martine, Conseillère communale, entre dans la salle des délibérations.

=====

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : RAPPORT D'ACTIVITES

Un rapport d'activités est remis à tous les conseillers et commenté par les membres de l'ADL, Mademoiselle Véronique Stortoni et Monsieur Pierre Fagnart.

- Mr Destrebecq (MR) regrette le peu d'actions en ce qui concerne l'emploi et le commerce. Les actions touristiques ont été faites avec professionnalisme mais cela ne suffira pas à faire sortir Bernissart du marasme. Peu de valorisation des commerces, à part le proxibus qui, apparemment n'est pas concluant. Il souhaite donc plus d'actions sur les priorités « emploi » et « commerce ».

- Monsieur le Bourgmestre précise que l'ADL se compose de 2 personnes à temps plein et que le travail fourni a été très conséquent et félicite les 2 membres. Ils ont mené de front des actions touristiques pour le 130^{ème}, les projets interreg et la mise en route de la régie et sa comptabilité. En ce qui concerne les commerces et les indépendants, Bernissart s'est associé à plusieurs actions avec Péruwelz dont les dossiers étaient plus avancés et nous nous y sommes rattachés.

- Monsieur Delguste (UPC) rejoint le Bourgmestre en ce qui concerne l'excellent travail effectué par l'ADL mais regrette qu'ils soient souvent sollicités pour des missions sortant du cadre de l'ADL.

=====

PLAN DE PREVENTION ET DE PROXIMITE

RAPPORT FINANCIER DU 1^{er} DECEMBRE 2008 AU 31 DECEMBRE 2008

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport financier 2008 du plan de prévention de proximité arrêté à un montant justifié de 113.735,89 €.

=====

RAPPORT FINANCIER 1^{er} TRIMESTRE 2009

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport financier 1^{er} trimestre 2009 du plan de prévention de proximité arrêté à un montant justifié de 29.140,98 €.

=====

RAPPORT D'EVALUATION DU 1^{er} JANVIER 2008 AU 31 MARS 2009

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport d'évaluation du 01/01/2008 au 31/03/2009 du plan de prévention de proximité.

=====

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - COMPTE 2008

Approuvé à l'unanimité :

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit du CPAS	2.658.223,85	83.307,83
Non-valeurs et Irrécouvrables	347,79	0,00
Droits constatés nets	2.657.876,06	83.307,83
Engagements de dépenses contractés	2.646.084,08	75.678,00
Excédent budgétaire	11.791,98	73629,83
2. Engagements	2.646.084,08	75.678,00
Imputations de l'exercice	2.563.257,95	62.064,41
Engagements à reporter	82.826,13	13.613,59
3. Droits constatés nets	2.657.876,06	83.307,83
Imputations	2.563.257,95	62.064,41
Excédent comptable	94.618,11	21.243,42

=====

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DU SERVICE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2009

Approuvé par 15 oui, 3 non et 1 abstention

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	8.311,14	8.000,00	311,14
Augmentation de crédit	7.000,00	7.000,00	
Diminution de crédit			
Nouveau résultat	15.311,14	15.000,00	311,14

-

Mr Bernard Delguste (UPC) regrette qu'un crédit précis n'ait pas été calculé pour l'achat du mobilier, de manière à n'inscrire que ce qui sera réellement utilisé.

Cette modification n'entraîne aucune adaptation de l'intervention communale.

=====

CENTRE OMNISPORTS DU PREAU - BUDGET 2009

L'assemblée entame la réflexion sur le remplacement des 2 bus qui ne devra pas uniquement tenir compte du critère prix mais aussi sur la fiabilité et l'image de la commune

=====

Le budget des recettes et dépenses pour l'exercice 2009 présenté à l'assemblée générale du 24 janvier 2008 de l'ASBL est présenté par Mr l'Echevin des Finances Luc Wattiez, approuvé à l'unanimité et présente :

RECETTES : 540.500 €

DEPENSES : 540.500 €

INTERVENTION COMMUNALE : 285.000€

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - REFECTION AU PIGNON DROIT DU BÂTIMENT COMMUNAL RUE LOTARD 32 - RATIFICATION

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver.

=====

Monsieur Francis Delfanne, Echevin, entre dans la salle des délibérations.

=====

COMPTE COMMUNAL 2008

Où la remarque de Monsieur Destrebecq (MR) s'inquiétant de la diminution des recettes IPP depuis 5 ans, dû probablement à un appauvrissement de la population;

Où la remarque de Madame la Releveuse précisant que, d'après le rapport annuel Dexia, les revenus déclarés sont en augmentation;

A L'UNANIMITE :

A - ARRETE le compte budgétaire de l'exercice 2008 suivant le tableau repris ci-dessous :

	service ordinaire	service extraordinaire
1. Droits constatés au profit de la commune		
Irrécouvrables à déduire	13.290.906,57	3.519.462,59
Total restant des droits à recouvrer	49.836,34	0,00
Engagements de dépenses contractés	13.241.070,23	3.519.462,59
Excédent budgétaire	12.077.542,06	3.290.740,11
	1.163.528,17	228.722,48
2. Droits constatés au profit de la commune		
Irrécouvrables à déduire	13.290.906,57	3.519.462,59
Total restant des droits à recouvrer	49.836,34	0,00
Imputations de l'exercice	13.241.070,23	3.519.462,59
Excédent comptable	11.917.330,37	2.172.195,63
	1.323.739,86	1.347.266,96
3. Engagements de dépenses contractés		
Imputations de l'exercice	12.077.542,06	3.290.740,11
Transferts à reporter à l'exercice	11.917.330,37	2.172.195,63

suivant	160.211,69	1.118.544,48

B - ARRETE le compte voirie pour l'exercice 2008 comme mentionné ci-dessous :

	service ordinaire	service extraordinaire
Recettes	446.598,65	507.668,00
Dépenses	2.190.346,56	547.313,27

=====

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2009

SERVICE ORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	13.382.608,07	12.167.733,40	1.214.874,67
Modification budgétaire	334.622,58	257.533,85	77.088,73
Nouveau résultat	13.717.230,65	12.425.267,25	1.291.963,4

Attendu que la seule question émanant de Monsieur Destrebecq (MR) concernait les arriérés de traitement des mandataires à laquelle Monsieur le Bourgmestre a répondu qu'il s'agit de régularisation de la programmation sociale non prévue initialement.

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service ordinaire est approuvé à l'unanimité.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après Le budget initial	2.151.107,07	1.932.771,62	218.335,45

Modification budgétaire	1.552.914,34	1.483.611,98	69.302,36
Nouveau résultat	3.704.021,41	3.416.383,60	287.637,81

L'ensemble de la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire est approuvé à l'unanimité.

=====

VOIES ET MOYENS ET MODE DE PASSATION DES MARCHES

DECIDE A L'UNANIMITE d'effectuer les achats et travaux mentionnés au tableau ci-dessous et de choisir le mode de passation de marché tel que précisé par article budgétaire dans ce même tableau.

=====

Articles	Libellés	Montant	Voies et moyens	Mode de passation des marches
76402/72360/2008	Complément travaux Salle sports Nègresse	6.700,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures pour matériaux à mettre en oeuvre
76401/72460/2008	Complément travaux COP (entre phase II - III)	4.158,00	Emprunt	Procédure négociée Art. 17S 2 1° a
76403/72460/2008	Travaux COP suite sinistre	40.000,00	Emprunt	Procédure négociée Art. 17S 2 1° a
10402/72360	Complément travaux commune Blaton	10.000,00	Emprunt	Simple factures pour matériaux
10402/74198	Mobilier pour agent const. (envir)	600,00	Recette	Simple factures
10401/74253	Complément matériel informatique	4.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
10402/74253	Mat. informat.agent const (envir)	1.400,00	Recette	Simple factures
10409/74253	Mat.informatique pr cybernibus	6.100,00	Recette : 6.000€ Utilisation fonds de réserve : 100€	Simple factures

10401/74352	Achat véhicule électrique	24.000,00	Emprunt	Procédure négociée Art 17S 2 1° a
12402/72360	Tx bât.Patr. (rue Pont Pierre,4)	4.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures pour matériaux à mettre en œuvre
12402/72460	Tx bât.patr. (rue Lotard, 37)	3.200,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
12403/72460	Tx bât.patr.(rue de Péruwelz,3)	2.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
42104/73160	Travaux trottoirs Groseilliers	34.000,00	Emprunt	Procédure négociée Art.17S 2 1° a +simples factures pour matériaux
42101/74253	Compl.matériel informatique	645,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
42101/74398	Elévateur	42.500,00	Emprunt	Procédure négociée Art.17S 2 1° a
42101/74451	Compl.matériel exploitation	13.700,00	Emprunt	Simple factures
42601/73560	Trav.maint.éclairage public ter.église Blaton	9.000,00	Emprunt	ORES pour éclairage
52101/74451	Borne maraîchère Place Bernissart	2.400,00	Utilisation fonds de réserve	IEH
56101/74398	Acquisition véhicule spécial	3.500,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
56101/74253	Matériel informatique OTEB	200,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
72202/72360	Trav.bât.scol. (cuisine Harchies)	6.000,00	3.000€ recette 3.000€ Utilisation fonds de réserve	Simple factures

72201/74451	Mat.exploitation (box métallique)	2.300,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
72202/74451	Mat.exploitation (bateur mixeur)	8.900,00	Utilisation fonds de réserve	Procédure négociée Art.17§ 2 1° a
72203/72360	Frais ét. et tx isolation Acomal	847.000,00	Emprunt : 556.481 Esc.Subv. : 290.519	Adjudication publique
72202/72460	Trav.bât.scol (toit.portakabin centre)	23.000,00	Emprunt	Procédure négociée Art.17§ 2 1° a
76401/72460	Tx maintenance COP (prot.sol)	10.000,00	Utilisation fonds de réserve	Procédure négociée Art.17§ 2 1° a
76401/74451	Acquis.mat.exploit.(buts handball)	2.880,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
77102/72360	Frais ét.et tx isol. Musée	154.945,00	Emprunt : 76.147 Esc.Subv. : 78.798	Adjudication publique
79001/72460	Tx maint.égl.Bt (vitraux)	7.000,00	Utilisation fonds de réserve	Procédure négociée Art.17§ 2 1° a
79001/73260	Canalisation eau pr égl. V-Pommeroeul	1.300,00	Utilisation fonds de réserve	SWDE
83201/72360	Cpt pour trav. bât éducateurs de rue	12.900,00	Emprunt	Adjudication publique
83201/74198	Acquis.mobilier (maison Préau)	1.000,00	Recette	Simple factures
83202/74198	Mobilier (éducateurs de rue)	2.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
83203/74198	Acquis.mobilier (accueil extrasc.)	1.000,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
83204/74198	Mobilier pour centrale repassage	300,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures

83201/74253	Acquis.mat.inform. (maison Préau)	6.400,00	Recette	Simple factures
83201/74352	Acquisition véhicule électrique	36.300,00	Emprunt	Procédure négociée Art.17§ 2 1° a
83201/74451	Acquisition mat.exploit. (cuisine)	1.500,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
83202/74451	Acquisition mat.exploit. (ventilateur)	3.500,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
83203/74451	Acquisition mat.centrale repassage	2.700,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
83501/74198	Acquisition mobilier maison enfance	750,00	Utilisation fonds de réserve	Simple factures
92101/74198	Acquisition mobilier conseil logement	1.000,00	Recette	Simple factures
92101/74253	Acquisition informatique (conse.logement)	1.000,00	Recette	Simple factures

=====

CONVERSION D'UN SOLDE D'ESCOMPTE DE SUBVENTION EN EMPRUNT

Vu le solde de l'escompte de subvention ci-dessous par lequel le dossier est clôturé, à savoir : 1421 : éclairage de Pommeroeul : 12.500,- euros

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter de Dexia Banque la conversion du solde de cet escompte de subvention, à savoir 12.500,- euros, en emprunt ;

=====

PROLONGATION D'UN ESCOMPTE DE SUBVENTION (réfection du revêtement de sol du centre omnisports « Le Préau » à Bernissart)

DECIDE A L'UNANIMITE de proroger l'opération d'emprunt susmentionnée auprès de Dexia Banque pour un terme d'un an.

=====

DESAFFECTATION DE SOLDES D'ESCOMPTE DE SUBVENTION ET D'EMPRUNTS

DECIDE A L'UNANIMITE de clôturer les emprunts dont la liste est reprise ci-dessous et d'en transférer les soldes disponibles sur le compte de fonds de subsides et d'emprunts. Soit un montant total de 138,74€ à 5 ans, 27,76€ à 10 ans et 42174,22€ à 20 ans.

Emprunts à 5 ans

- 1588 Matériel d'exploitation : 28,85€
- 1602 Chemin d'Orange : 0,35€

- 1603 Chemin des Brochettes : 0,87€
- 1605 Achat mobilier : 108,67€

Emprunts à 10 ans

- 1597 Chapiteau : 27,76€

Emprunts à 20 ans

- 1410 Chauffage église de Blaton : 934,36€
- 1482 Rue des Ecoles : 1886,51€
- 1511 Madelon : 9961,34€
- 1525 Commune Bernissart : 1939,63€
- 1526 toiture piscine : 32,91€
- 1539 Grand courant : 12.762,06€
- 1575 chauffage église de Blaton : 2253,46€
- 1607 toiture école Bruyère : 2562,93€
- 1610 toiture musée mine : 361,39€
- 1617 chaudière école centre : 9479,63€

Article 2 : de transférer 42.340,72€ sur le Fonds de réserve extraordinaire du budget 2009.

Article 3 : pour l'escompte de subvention 1420 (éclairage de Blaton), de demander à Dexia la diminution du disponible d'un montant de 2053,79€.

Article 4 : pour ce même escompte, de rembourser l'avance disponible de 2336,21€ par prélèvement sur le Fonds de réserve extraordinaire.

=====

MAISON DE VILLAGE DE POMMEROEUL - CONDITIONS DE LOCATION DES APPARTEMENTS

En ce qui concerne la maison de village, Mr Destrebecq (MR) souhaite qu'une commission de gestion soit mise sur pied. De même, Monsieur le Bourgmestre certifie qu'un appel aura lieu pour la location des appartements.

=====

APPROUVE A L'UNANIMITE les conditions de location de l'appartement 3 chambres sis 33/1 Place des Hautchamps à Pommeroel selon la convention annexée au dossier ad hoc.

=====

APPROUVE A L'UNANIMITE les conditions de location de l'appartement 2 chambres sis 33/2 Place des Hautchamps à Pommeroel selon la convention annexée au dossier ad hoc.

=====

CONVENTION AVEC LA MIRHO POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DU PREAU

APPROUVE A L'UNANIMITE la mise à disposition gratuite des locaux dénommés « maison du préau » sis au rez-de-chaussée de la rue des Tilleuls, 33 à BERNISSART aux associations à vocation sociale et culturelle « GRAINE », « ANIMATION PREAU », « LIRE ET ECRIRE HAINAUT OCCIDENTAL » et « MIRHO » moyennant le paiement par chaque association d'un cinquième des charges locatives supportées par la commune de BERNISSART pour la location de ces locaux et selon la convention de mise à disposition annexée au dossier ad hoc.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'AUTEUR DE PROJET POUR TRAVAUX DE REPARATION DES VOIRIES SUITE AU GEL

A L'UNANIMITE PREND ACTE de la décision du Collège communal approuvant, en séance du 4 mai 2009, le cahier spécial des charges relatif à une proposition de contrat d'honoraires pour un projet visant la remise en état du revêtement routier rue du Bois, rue du Pavillon et Place de l'Impératrice à Blaton en application de l'article L1222-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

ADMET la décision, prise par le Collège communal en séance du 4 mai 2009, de pourvoir, en application de l'article L1311-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la dépense et ce, afin

de finaliser dans les délais impartis par le pouvoir subsidiant le projet de travaux susmentionné.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'AUTEUR DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT D'UN SENTIER PEDESTRE (reliant les rues Lotard et de Valenciennes à BERNISSART)

A L'UNANIMITE PREND ACTE de la décision du Collège communal approuvant, en séance du 27 avril 2009, le cahier spécial des charges relatif à une proposition de contrat d'honoraires dont objet repris ci-dessus.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LE COORDINATEUR POUR L'AMENAGEMENT D'UN SENTIER PEDESTRE (reliant les rues Lotard et de Valenciennes à BERNISSART)

A L'UNANIMITE PREND ACTE de la décision du Collège communal approuvant, en séance du 27 avril 2009, le cahier spécial des charges relatif à une proposition de contrat d'honoraires dont objet repris ci-dessus.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE AVEC ELEVATEUR
DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DES PORTAKABIN A L'ECOLE DU CENTRE

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR L'ACQUISITION D'UN TAPIS DE PROTECTION POUR LA SALLE OMNISPORTS AU CENTRE OMNISPORTS DU PREAU

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX DE POSE D'UN HYDROCARBONE RUE DU MOULIN BLANC ET RUE SENECHAL

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

ACQUISITION DE MATERIAUX A METTRE EN ŒUVRE PAR LES OUVRIERS POUR LES TRAVAUX RUE SENECHAL RUE DU MOULIN BLANC ET LE PARKING DES GROSEILLIERS

En ce qui concerne la rue Sénéchal, Mr Delguste (UPC) proposait d'enlever les pavés, Mr le Bourgmestre répond que la différence de prix pour les travaux seraient alors trop importante;

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR DES TROTTOIRS RESIDENCE DES GROSEILLIERS

DECIDE A L'UNANIMITE de l'approuver et de retenir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation de marché.

=====

CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR MISSION DE COORDINATION POUR LES TRAVAUX

D'AMENAGEMENT DU « PARC POSTAU »

APPROUVE A L'UNANIMITE le cahier spécial des charges dont objet ci-dessus.

Ce marché de services sera passé par procédure négociée, sans publicité lors du lancement de la procédure.

=====

PRIX DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE - ELARGISSEMENT DE LA NOTION DE PERSONNEL COMMUNAL

DECIDE A L'UNANIMITE : l'article 1 de la délibération du 24 septembre 2007 est modifié comme suit : « personnel communal, du CPAS, de la police de proximité, du COP et de l'ADL 3,70 € »

=====

VENTE D'EMPRISE A LA SPGE AU LIEU DIT « DU MARAIS »

Attendu que la commune de Bernissart est propriétaire du bien suivant :

BERNISSART 1^{ère} Division Plan n° 1/1 - A

Emprise numéro 1 : 52ca à prendre dans une terre sise lieu dit « Le Marais », cadastrée ou l'ayant été section B numéro 773/Y2 pour une contenance totale de 27a 10ca.

Attendu que IPALLE offre d'acquiescer ladite emprise moyennant paiement à la commune de Bernissart d'un prix de 200,00€ comprenant toutes indemnités quelconques pouvant revenir à cette dernière;

DECIDE A L'UNANIMITE sous réserve de l'approbation des autorités supérieures

1. d'opérer la vente à l'amiable aux conditions reprises au dossier ad hoc;
2. de ne pas recourir à une vente par adjudication publique;
3. de dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office lors de la transcription de l'acte de vente ;
4. de réemployer les fonds à provenir de la vente en dépenses extraordinaires;
5. de donner pouvoir à Mr Le Bourgmestre et à la Secrétaire communale de notre administration à l'effet de la représenter à l'acte de vente et de le signer valablement pour elle.

=====

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE L'AGENCE LOCAL POUR L'EMPLOI

Vu le décès de Madame Vassiliou Anastasia le 23 avril 2009 et vu la proposition émise par la section locale du MR de désigner Madame Anne-Marie Titelion afin de la remplacer;

DECIDE A L'UNANIMITE : Madame Anne-Marie Titelion, rue Saint Roch, 49 à 7321 Harchies, en qualité de représentant du conseil communal auprès de l'ASBL susdite.

=====

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE RELATIF AUX LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE BLATON

ARRETE A L'UNANIMITE :

La délimitation de l'agglomération de Bernissart à Blaton à la rue de Péruwelz, venant de la direction de Péruwelz sur la RN505 est placée à hauteur de l'habitation 162 de la rue de Péruwelz.

Ces mesures seront matérialisées par le placement des signaux F1 et F3.

=====

ENSEIGNEMENT - ARRÊT DES EMPLOIS VACANTS

Revu la délibération du Collège communal du 25 mai 2009 déclarant vacants au 15 avril 2009, pour l'année scolaire 2009-2010, les emplois suivants et ce, pour l'ensemble des écoles communales de Bernissart :

- 4 périodes de maître(sse) spécial(e) de morale,
- 8 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion protestante,

- 8 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion islamique,
- 2 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion orthodoxe,
- 4 périodes de maître(sse) spécial(e) de religion catholique ;

Attendu que cette situation a été communiquée à la COPALOC en date du 30 avril 2009 et qu'elle n'a soulevé aucune remarque;

RATIFIE la décision du Collège communal du 25 mai 2009, arrêtant les emplois vacants dont question ci-dessus au 15 avril 2009 pour l'année scolaire 2009-2010, et ce pour l'ensemble des écoles communales de Bernissart.

=====

Une minute de silence est respectée suite au décès le 23 avril 2009 à l'âge de 43 ans de Madame Anastasia Vassiliou. Elle avait été désignée représentante au sein de l'ALE par le Conseil communal du 5 mars 2007.

=====

ASSEMBLEES GENERALES DES INTERCOMMUNALES

L'assemblée décide de ne pas se prononcer sur ces points, afin de laisser les représentants voter lors des assemblées générales.

=====

QUESTIONS POSEES PAR UN CONSEILLER COMMUNAL, MR DELGUSTE

Question 1 : « le vendredi 15 mai, avait lieu à Wasmes-Audemez-Briffeul la journée de l'indépendant, organisée à l'initiative du Conseil économique du Péruwelz, avec la collaboration effective de l'ADL de Bernissart, journée à laquelle tous les mandataires communaux des deux entités avaient été invités »

→ Comment pouvez-vous expliquer l'absence de tout membre du collège et de tout mandataire de la majorité, à l'exception du Bourgmestre, excusé, alors que, seules, trois personnes représentaient Bernissart : deux conseillers communaux et une conseillère du CPAS, tous trois de la minorité ? Que je sache, il y a un échevin qui a l'emploi dans ses attributions et un autre le développement économique. C'est vraiment là montrer un désintérêt manifeste pour le travail accompli par les trois membres de notre ADL.

→ Quand, donc, ces trois personnes seront-elles libérées de l'emprise de leur « coach », personne intruse tant dans cette organisation que dans l'administration de Bernissart mais qui continue néanmoins à donner ses injonctions ?

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre ne peut approuver ces propos. En effet, les échevins ont participé à la réussite de cette journée lors des réunions préparatoires et d'informations qui avaient eu lieu précédemment. Malheureusement, ils ne pouvaient se libérer ce jour-là et personne n'a émis de remarques sur le travail effectué en amont. Peu importe que les conseillers présents soient de la majorité ou pas, ils ont assuré une représentation du Conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre se réjouit d'autre part que certaines personnes bénévoles se battent pour faire aboutir des dossiers communaux. De plus, l'ADL n'a pas émis de plainte à ce sujet.

=====

Question 2 : Apéritif du Collège

« Puisque le toute boîtes annonçant cette organisation était distribué sous la responsabilité du président de l'Union Socialiste de Bernissart, nous pouvons en déduire que cet apéritif est en fait celui de la dite Union.

Pouvez-vous nous fournir les preuves que la location du chapiteau communal a bien été honorée, la participation financière des personnes présentes a bien été affectée au bénéfice des sinistrés italiens et qu'elle n'est pas retournée grossir (ou renflouer) la caisse du parti ?

Réponse :

Monsieur le Bourgmestre répond que puisqu'il s'agit d'une organisation de l'Union Socialiste de Bernissart, c'est au Président de l'Union qu'il faut adresser cette question et qu'en tant que conseiller, Mr Delguste peut aller vérifier lui-même que la location a bien été payée au service de la recette.

=====

PRESENCE DE RIVERAINS DE LA RUE EMILE CARLIER

Des riverains de la rue Emile Carlier sont présents au Conseil communal pour évoquer la demande d'implantation de nouvelles antennes GSM sur un pylône existant.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que, lors de la 1^{ère} demande, le Collège avait marqué son refus mais que la Région wallonne a passé outre. En tout cas, le Collège soutiendra les riverains mais les espoirs sont minimes.

=====

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale,

Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN

=====